

Formulaire n° PCMPS001 (révisé le 8 mars 2014)
Avenant relatif aux produits et aux services médicaux

Ce formulaire est intégré, et fait partie de l'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES - Formulaire n° GL100 (révisée le 22 avril 2014).

Il est convenu par la présente de ce qui suit :

La présente assurance ne couvre pas toute responsabilité découlant de la fabrication de tout produit, ou de la construction, de la modification, du reconditionnement, de la réparation, de l'entretien ou du traitement de tout produit vendu, fourni ou distribué par l'assuré, ou toute réclamation découlant du défaut de tout produit à remplir les fonctions pour lesquelles il a été conçu, ou de fonctionner comme indiqué ou garanti.

Le contenu du présent document ne doit en aucun cas, modifier ou élargir toute clause ou condition de la présente police, à l'exception de ce qui est stipulé ci-dessus.

SPECIMEN